Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213500895-20251201-2025041-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

N° 2025041

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/11/2025

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. BRILLET Louis, M. LUCAS Antoine, M. LUNEL Arsène, M. BARRE Roger, M. MARTINS Jérôme, Mme GUERIF Martine, M. DUVAL Guillaume
Absents excusés : Mme DEGREMONT Anaïs, M. HEUDIARD Bruno

Secrétaire : Mme GUERIF Martine

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET – BUDGET COMMUNE :

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Ainsi, il est soumis à l'avis du Conseil Municipal la proposition suivante :

- **Pour le budget commune**, l'affectation et le montant des crédits autorisés avant le vote du budget est le suivant :
  article 21351 : 3 750, 00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon les montants et l'affectation des crédits présentés ci-dessus.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER